

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER et Gisèle LAMARE **membres suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Imann EL MOUSSAFER, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD Nicolas PETERLINI, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Jean-Michel TALON.

**Avaient donné pouvoir :** Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Daniel BOUR à Sandrine LARCHER, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Robert NATALE à Lionel ROY et Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 16 juin 2023	Le 16 juin 2023	En exercice	50
		Présents	27
		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean-Louis HOTTLET est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

**2023-04-16 – Service assainissement collectif – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau – Travaux de mise en séparatif de l'assainissement sur Florimont (tranche 2)**  
*Rapporteur : Christian RAYOT*

Dans le cadre de la mise en place d'un système collectif performant de collecte et de traitement des eaux usées sur les communes de Réchésy – Courtelevant – Florimont et conformément à notre programmation pluriannuelle, une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, (implantée à l'aval de la commune de Florimont et d'une capacité de 1 950 équivalent-habitants) et un réseau de transfert entre ces trois communes ont été construits et mis en service fin 2017 afin de répondre à nos besoins.

Dans la continuité et en fonction de nos capacités financières, plusieurs tranches de travaux ont été planifiées et réalisées afin de raccorder différents quartiers ou secteurs communaux. Ainsi la tranche 1 de Courtelevant a été réalisée en 2018 puis celle de Florimont en 2020 et enfin la 2<sup>ème</sup> de Courtelevant entre 2021 et 2022.

La dernière tranche (dite Florimont tranche 2) doit être réalisée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 afin de finaliser cette opération. Il est donc proposé de mettre en séparatif les rues de Courcelles et de Courtelevant représentant 930 mètres de réseaux d'assainissement gravitaire en polypropylène DN 200 et la réalisation de 34 branchements pour les usagers.

L'Agence de l'Eau accompagne et aide les collectivités à réaliser ces travaux dans le cadre de la mise en place de système de traitements des eaux usées et de collecte des effluents. Sur les précédentes tranches, l'Agence de l'Eau avait participé à hauteur de 30 %.

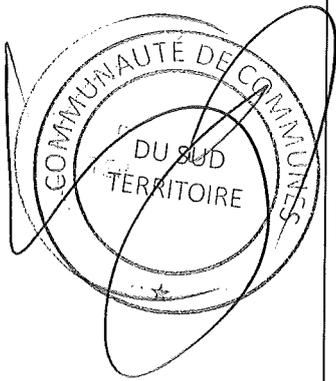
Les crédits nécessaires pour réaliser l'opération ont été prévus et inscrits au budget primitif 2023. L'appel d'offre travaux a été réalisé et le marché attribué à l'entreprise STPI lors du conseil communautaire de mai dernier. Le plan prévisionnel des dépenses et de financement est le suivant :

Dépenses en € HT estimées		Recettes en € HT	
Travaux (réseaux)	527 400 €	AE RMC (30 %) estimées	165 000 €
Etudes géotechniques	3 600 €	État DETR 2020 (14,55 %) accordées	80 000 €
Maitrise d'œuvre	12 000 €		
Contrôles de réception	7 000 €	Autofinancement (55,45 %)	305 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>550 000 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>550 000 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De réaliser, conformément à nos engagements, l'opération de mise en séparatif tranche 2 sur Florimont, estimée à 550 000 € HT,**
- **De réaliser cette opération selon les principes de la Charte de Qualité nationale des réseaux d'assainissement et des contrôles qui s'y rapportent,**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel,**

- De solliciter l'aide financière à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et de Corse pour la réalisation de ce projet un montant de 165 000 euros selon le plan de financement ci-dessus.
- D'autoriser le président à signer toutes les pièces juridiques et financières afférentes.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président <b>Christian RAYOT</b></p>	
<p>Et publication ou notification le</p>	<p><b>JEUDI 06 JUIL. 2023</b></p>	
<p>Le Président, Le Président <b>Christian RAYOT</b></p>	